

LA COLLECTE

Au vu de sa dangerosité, l'élimination de l'amiante doit s'effectuer dans le respect de certaines règles de sécurité, d'où l'interdiction de les déposer en déchetterie ou dans la nature sous peine d'amende.

Le SYTEVOM expérimente une collecte uniquement pendant la semaine du **25 au 30 novembre 2019** à la déchetterie de PUSEY. La collecte est soumise à des quantités limitées détaillées dans le dossier à retirer.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Uniquement les déchets d'**amiantes liés** à des matériaux inertes.



DÉCHETS REFUSÉS

Toute autre sorte d'amiante (notamment l'amiante libre ou friable). Tout déchet non préalablement emballé hermétiquement sous film ou big bag transparent sera refusé selon l'impératif SYTEVOM.



Votre chargement doit être conforme à votre demande !

TARIFS

100€/m³

Forfait minimum de 50 € même pour un dépôt inférieur à 0,75 m³

0,75 m³ soit 75 €
1 m³ soit 100 €
1,25 m³ soit 125 €
1,5 m³ soit 150 €
1,75 m³ soit 175 €
2 m³ soit 200 €



Dépôt limité à 2m³ par demande

COMMENT FAIRE ?



COMPLÉTER LE DOSSIER QUI EST À RETIRER AUPRÈS DU SYTEVOM



PORTER LES EPI ET EMBALLER HERMÉTIQUEMENT LE CHARGEMENT



SE RENDRE UNIQUEMENT À LA DÉCHETTERIE DE PUSEY À LA DATE ET L'HEURE INDIQUÉES DANS LE DOSSIER



VOTRE CHARGEMENT DOIT CORRESPONDRE À VOTRE DOSSIER

UNE QUESTION, UN DOUTE ?

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Pôle Prévention Nouvelles Filières du SYTEVOM

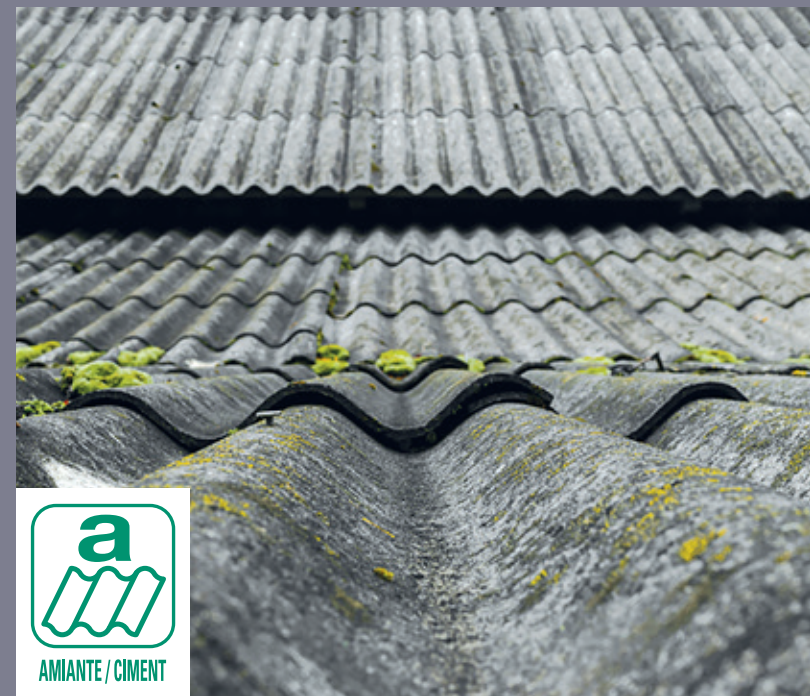


Email : mpulh@sytevom.org
Ligne directe : 03.84.76.98.05
Standard : 03.84.76.93.00

EXPÉRIMENTATION

D'UNE COLLECTE D'AMIANTE LIÉ

DU 25 AU 30 NOVEMBRE 2019



COLLECTE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS ET AUX COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE DU SYTEVOM

SUR DOSSIER UNIQUEMENT, DATE LIMITE LE 8 NOVEMBRE 2019

SYTEVOM
Zone « les fougères »
70130 NOIDANS-LE-FERROUX
Tél. : 03.84.76.93.00



COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Avec ces modalités de dépôt d'amiante, vous respectez les dispositions garantissant la sécurité et la santé de tous, dont celles de vos proches.

CONTACTEZ LE SYTEVOM

au 03.84.76.98.05 ou par mail mpulh@sytevom.org afin de retirer votre dossier (sinon au standard au 03.84.76.93.00).

ENVOYEZ LE DOSSIER COMPLÉTÉ

au SYTEVOM avec votre justificatif de domicile avant le vendredi **8 novembre 2019** (les demandes reçues après cette date ne seront pas traitées).

DOSSIER EN VALIDATION

toutes les demandes complètes seront étudiées (attention le SYTEVOM se réserve le droit de refuser un dossier).

DOSSIER VALIDÉ

vous recevrez la fiche de confirmation vous précisant **la date et l'heure** ainsi que les modalités pour faire votre dépôt. Sont à votre disposition des EPI (Équipements de Protection Individuelle) à retirer à la déchetterie de PUSEY.

JOUR DU DÉPÔT

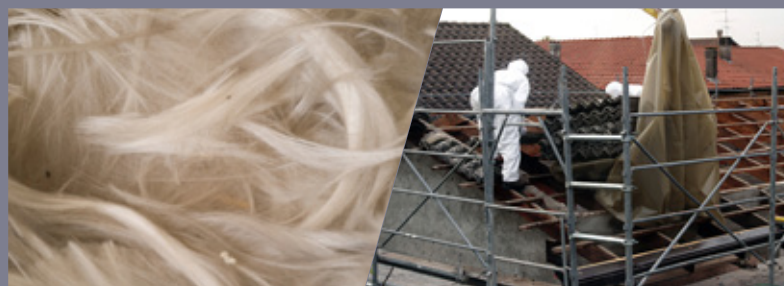
vous devrez vous munir de votre badge d'accès, le présenter au gardien de la **déchetterie de PUSEY** et rejoindre la benne dédiée pour faire vous-même votre dépôt préalablement conditionné hermétiquement (en big bag ou sous film transparent).



QU'EST CE QUE L'AMIANTE ?

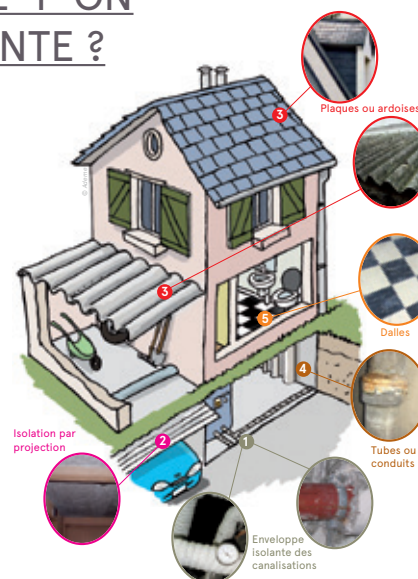
” Issu du broyage des roches minérales, l'amiante a été incorporé à de nombreux matériaux de construction pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre les incendies.

En raison de son caractère cancérigène, l'amiante a été interdit en 1997. Cependant, il subsiste des matériaux amiantés, en particulier dans les bâtiments. “



OU TROUVE-T-ON DE L'AMIANTE ?

L'amiante a été utilisé en association avec d'autres matériaux (ciment, carton, plâtre, colle, peinture, résine...), pour la fabrication de nombreux produits de construction.



PRÉCAUTION À PRENDRE

PORTER LES EPI

Lorsque votre demande est validée par le SYTEVOM, vous devez récupérer vos EPI (Équipements de Protection Individuelle) à la déchetterie de PUSEY.

HUMIDIFIER LES DÉCHETS D'AMIANTE

afin d'éviter la propagation des fibres.

DÉMONTER SANS CASSER, PERCER, SCIER

afin d'éviter l'inhalation des fibres.

NE PAS BROSSER OU FROTTER

les éléments à base d'amiante.

CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS

sous film ou big bag transparent **fermé hermétiquement** avant le transport. Après usage, les EPI doivent être conditionnés dans les mêmes conditions et être apportés le jour du dépôt.

